

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 26-04-01

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 16 AVRIL 2026**

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	42	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations		(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet
**INSTALLATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE- ELECTION DU
PRESIDENT**

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MARIEMBERG JF (Allondrelle)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P CATTANI (BOISONT)-P GRETHEN (CHARENCY)- BROUILLARD R (COLMEY)-GEORGES D(DONCOURT)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- BIZOT H (LONGUYON)- COLLIGNON N (LONGUYON) –PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) -SIROT A (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)- D ROESER (TELLANCOURT)-BIGOT D (VILLE AU MONTAIS) -M WIERZBICKI (VILLE HOUDLEMONT)- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- LANDEL C (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 21/04/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 10/04/2026
Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5211-2 et L 2122-7 ;

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122 -8 du CGCT). JP JACQUE a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 42 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait procéder à la nomination de 2 assesseurs pour les opérations de vote : P CATTANI et E LAHURE sont désignés.

JP JACQUE, président de l'assemblée, fait procéder au vote à bulletin secret et appelle nominativement chaque conseiller à participer au vote et à se rendre auprès de l'urne

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 42

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1.....

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

Nombre de suffrages exprimés 41

Majorité absolue 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOINEAUX J	17	DIX-SEPT
PIERRET JJ	24	VINGT QUATRE

M JJ PIERRET a été proclamé président dès le premier tour et a été immédiatement installé

- M. PIERRET JEAN JACQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

Fait à LONGUYON le 21/04/2026

Le Président
Jean-Jacques PIERRET

